



La religion des Romains

Lézard en cristal de roche (2^e siècle après J.-C.).
Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles.

© C.R.C.H. Louvain-la-Neuve.

Le plan du **sanctuaire de Tongeren** est entièrement connu. Au milieu d'une terrasse rectangulaire (130 x 77 m), bordant l'enceinte urbaine dans sa partie nord-ouest, a été aménagé un podium (35 x 25 m) couronné d'une construction rectangulaire (16 x 14 m). Des galeries à colonnes, flanquées au nord par des bâtiments annexes, s'étendent sur les quatre côtés.

Ce dessin a été réalisé par W. Vanvinckenroye et est conservé au Musée Gallo-Romain de Tongeren.

Het plan van het **Tongerse heiligdom** is volledig bekend. Temidden van een rechthoekig terras (130 x 77 m), grenzend aan de noordwestelijke kant van de stadswallen, stond er een podium (35 x 25 m) bekroond met een rechthoekig bouwwerk (16 x 14 m). Zuilengalerijen, ten noorden begrensd door bijgebouwen, strekken zich langs de 4 zijden uit.

Deze tekening werd gemaakt door W. Vanvinckenroye en wordt bewaard in het Gallo-Romeins Museum te Tongeren.

Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre

Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

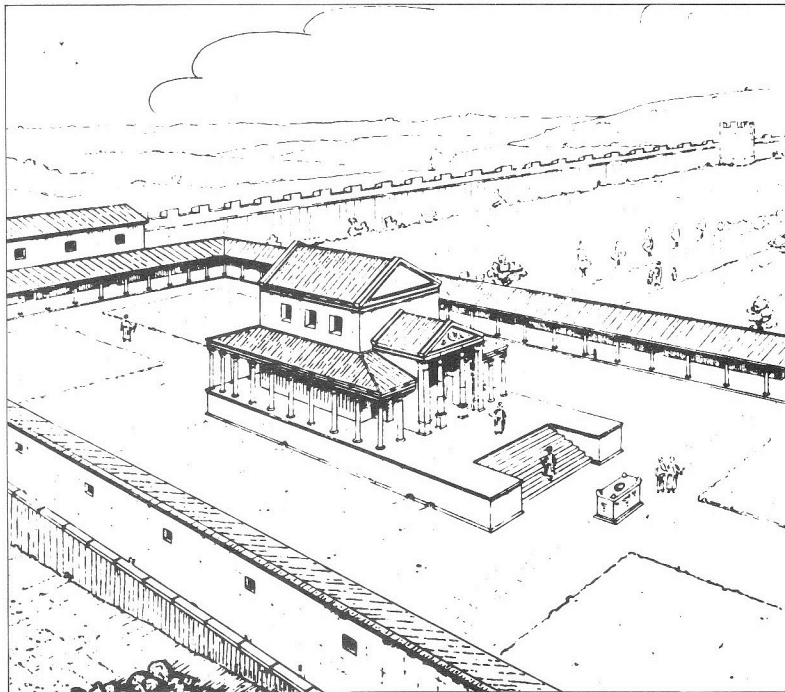
S.V. **Artis-Historia** S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

De godsdienst van de Romeinen 184

Hagedis in bergkristal (2^e eeuw na Kristus).
Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis, Brussel.

© C.R.C.H. Louvain-la-Neuve.



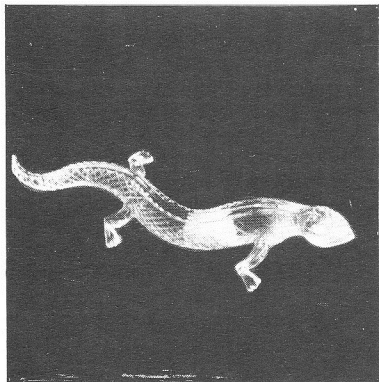
Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier producten het **Artis-Historia** zegel dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel

La religion des Romains

184



Lézard en cristal de roche
provenant d'un tumulus érigé à Noirmont (commune de Chastre).

Ce talisman, daté du dernier quart du 2^e siècle, est conservé aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, à Bruxelles.

Les croyances des Gallo-Romains sont le reflet de celles des Gaulois

Les dieux gréco-romains sont introduits en Gaule par les légionnaires, les commerçants et les fonctionnaires.

Par ailleurs une religion d'Etat est proclamée tandis qu'est institué le culte de Rome et d'Auguste. Sous une défroque romaine, les dieux perpétueront toutefois la tradition celtique à laquelle ils auront été adaptés. Affaiblie au début du 3^e siècle, l'autorité romaine ne peut se manifester et la Gaule romanisée revient à son passé religieux.

Varron (116-127), cet érudit romain dont l'œuvre recouvre l'histoire et la théologie, avait dénombré non moins de trente mille dieux dans le panthéon romain. Parmi eux se retrouvent quantité de divinités annexées par Rome lors de ses conquêtes et rendues aux vaincus en les revêtant d'une défroque romaine.

Il en a été ainsi en Gaule où, sous le vernis romain, apparaissent les dieux du panthéon celtique dominé par Lug, dieu lumineux et suprême que l'on tente de représenter sous les formes de Mercure, de Mars ou d'Apollon. Déjà réfractaire au polythéisme romain, la religion celtique s'oppose aussi à la religion romaine qui, devenue religion d'Etat après la mort d'Auguste (14 après J.-C.), s'est assujettie au culte de l'empereur.

Les Gaulois, cette « nation adonnée aux choses de la religion » avait écrit César, s'étaient en effet organisés de telle sorte que leur mythologie, destinée à une classe de guerriers, repose entièrement dans les mains des druides: classe sacerdotale que François Le Roux a comparée à celle des « brahmanes de l'Inde qui, depuis Alexandre, se sont peu souciés des envahisseurs ». Comme le pouvoir des druides s'exerçait aussi en matière politique et judiciaire, cette caste était condamnée à disparaître.

Le sacerdoce, devenu une marque d'honneur sous les Romains, indiquera dès lors le degré de coopération des notables locaux avec Rome. S'ensuit un amalgame de croyances où sont mêlées la pratique du culte d'Auguste, symbolisant la soumission à l'empire, et la fidélité aux traditions celtiques locales que l'on adapte aux circonstances. Apparus aux Gaulois en s'infiltrant avec les légionnaires, les commerçants et les fonctionnaires, les dieux romains fourniront des traits physiques aux divinités celtiques locales. Plus tardivement seront introduits divers cultes d'origine orientale, tel celui de Mithra.

Comme l'a noté J.J. Hatt, « en dépit des efforts habiles et souvent couronnés de succès de la politique et de l'administration romaines pour les assimiler complètement, les Gaulois, habillés à la romaine, vivant à la romaine, parlant le latin, adorant les dieux gréco-romains, convertis en apparence à des religions païennes étrangères, avaient cependant conservé beaucoup de traits particuliers et originaux... A partir du 3^e siècle, la province livrée à elle-même est revenue à son passé tout en conservant l'empreinte indélébile de la romanité ».

P. Rocour

La religion des Romains

184

Lieux de culte et pratiques religieuses

Jusqu'à présent, une vingtaine de sanctuaires ont été recensés sur le sol belge. Dans la région du bassin mosan, l'emplacement de ces constructions semble avoir été conditionné par la présence de points d'eau. Par ailleurs, le culte des morts s'est traduit par des pratiques et une architecture exceptionnelles. Tumuli et monuments divers jalonnent les routes menant aux agglomérations bornées de vastes cimetières. L'immortalité de l'âme paraît avoir été symbolisée par la représentation figurée du dieu cavalier maîtrisant l'anguipède.

Le sentiment religieux des Gallo-Romains s'est exprimé par des réalisations matérielles et des pratiques dont le sol a conservé la trace. Avant qu'il ne soit romanisé, existait dans le pays une parenté très étroite entre la tombe et le sanctuaire.

Il s'agissait de constructions en bois sur le plan desquels auraient été érigés certains temples et sanctuaires celto-romains. Ces petites chapelles en pierre, au plan souvent carré, doublées parfois d'un petit portique, étaient enfermées dans un enclos sacré. L'intérieur des bâtiments, quelquefois juxtaposés, était réservé aux offrandes tandis que des marchands d'objets pieux — de petites figurines en argile — se tenaient à proximité. Jusqu'à présent, une vingtaine de sanctuaires ont été recensés sur le sol belge. A l'origine, le caractère sacré des sources semble avoir favorisé leur implantation dans la région du bassin mosan. Ailleurs semble prédominer l'aspect urbain.

Guidés par une solide croyance en l'immortalité de l'âme, les Gallo-Romains utiliseront l'apport romain comme support à leurs croyances ancestrales.

Le culte des morts s'est ainsi traduit par diverses pratiques et une architecture funéraire exceptionnelle. Par-delà les rites d'incinération ou d'inhumation, ces derniers plus fréquents à partir du 3^e siècle, l'espérance en un au-delà se marque par le dépôt d'un mobilier funéraire parfois très riche. Outre la monnaie destinée à payer les frais du « grand voyage » sont retrouvés urnes, vases, verreries et objets de parure admirables tels ce lézard en cristal de roche provenant de Cortil-Noirmont. De vastes cimetières sont organisés en bordure des agglomérations dont les voies d'accès sont jalonnées, en Hesbaye, par des tumuli funéraires ou, ailleurs, par divers types de monuments: mausolées, autels et stèles font actuellement la richesse du musée d'Arlon.

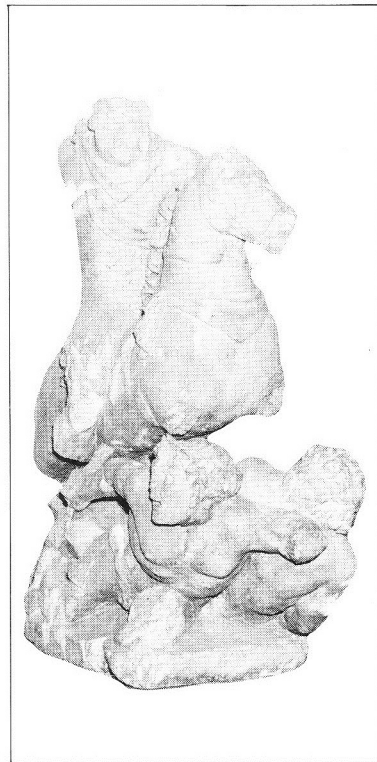
P. Rocour

A lire:

A. Wankenne,
La Belgique au temps de Rome,
Namur, 1979.

A visiter:

les musées de Tongeren, Arlon et Virton.



Un type particulier de monument religieux caractérise l'est du pays, depuis Virton jusque Tongres: une colonne surmontée d'un dieu cavalier maîtrisant, sous sa monture cabrée, l'anguipède, un monstre ou un géant à face humaine émergeant de la terre. Interprété comme étant la victoire du ciel sur la terre et celle de la vie sur la mort, ce monument symbolise aussi l'espérance en une vie future... thème permanent de la pensée occidentale.